



**APARR**  
Association des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel  
de Bourgogne-Franche-Comté  
La Coursive, 33 place Galilée  
21000 Dijon

[www.aparr.org](http://www.aparr.org)  
[contact@aparr.org](mailto:contact@aparr.org)  
06 20 41 62 89

Mesdames et Messieurs les candidat·e·s aux élections régionales,

Le cinéma et l'audiovisuel sont des pratiques culturelles populaires qui constituent en Bourgogne-Franche-Comté un écosystème dynamique. Sur tout le territoire, amateurs, étudiants et professionnels sont soutenus par une vitalité associative diversifiée, mais aussi par des aides et structurations institutionnelles qu'il nous paraît urgent de rendre plus performantes.

### ***Un fonds d'aide régional dédié***

Le fonds d'aide au cinéma et à l'audiovisuel atteint désormais 1,6 millions d'euros ; il a doublé pendant la précédente mandature, partant d'une situation particulière où le fonds de Franche-Comté avait quasiment disparu. Ces cinq dernières années, il a permis de soutenir plus de 200 films ou projets de films, pour un total de 6,2 millions d'euros. Cependant, force est de constater qu'il est encore un des plus faibles de France (voir la [carte nationale des fonds d'aides](#)). Ainsi, alors que le montant des aides s'élève en moyenne à 1,15€ par habitant dans les autres régions, il est de 0,50€ en BFC. Notre objectif serait d'atteindre un taux d'investissement d'1€ par habitant – un taux à la fois symbolique, mais qui serait aussi un levier fort pour soutenir les structures et les plus de 1700 professionnels actifs sur le territoire.

### ***Au départ, un vivier artistique***

Tout tournage est précédé par l'écriture (projets, dossiers et scénarios...). Or, cette étape (2 à 5 ans) qui va structurer tout le travail d'équipe et le résultat à l'écran, est singulièrement peu valorisée. Par exemple, notre région ne propose que deux dispositifs de veille et d'accompagnement à l'écriture ("Talents en court", pour la fiction, et la résidence des Petites Caméras pour le documentaire, tous deux soutenus par la Région et le CNC). L'aide à l'écriture est aujourd'hui limitée à 3% des soutiens à l'audiovisuel, et actuellement axée fortement vers le documentaire. Or, il existe en BFC un vivier d'auteurs – scénaristes, réalisateurs émergents ou établis, résidences et cursus audiovisuels (Dijon, Montbéliard, Chalon-sur-Saône) qu'il nous paraît essentiel d'accompagner dans leur pratique (soutien aux talents émergents, formation continue...). On connaît l'importance du secteur R&D d'une entreprise. De la même façon, les auteurs sont ceux qui assurent identité, qualité, et vitalité de la filière mais aussi du territoire qui l'accueille.

### ***Un réseau professionnel au service des œuvres et de leurs publics***

Ces auteurs ont besoin en retour de pouvoir s'appuyer sur un réseau professionnel organisé et dynamique (l'APARR et le Bureau d'Accueil des Tournages s'y emploient). Cette filière (producteurs, techniciens, comédiens, réalisateurs de doc ou de fiction...) est en pleine évolution. Mieux structurée, stimulée par de nombreuses initiatives locales (associations d'auteurs émergents, nouvelles sociétés de production, festivals...) elle s'enrichit aussi de l'installation récente de professionnels en mal de qualité de vie. La filière ne demande donc qu'à s'épanouir sur les 8 départements. Notamment dans le domaine de la fiction. Certaines réussites nationales et même internationales de films "made in BFC" montrent la voie à suivre. Consolider les sociétés de production afin qu'elles pérennisent leur activité économique, implique que le fonds d'aide soit mieux doté : en cinq ans, les sociétés implantées sur notre territoire ont permis à plus de 60 films de voir le jour et de salarier des réalisateurs et réalisatrices, des comédiens et des techniciens régionaux.

Un autre cap déterminant serait que ces sociétés puissent s'appuyer sur un média régional. Aujourd'hui, la plupart des films conçus en BFC, sont cofinancés par des chaînes de télévision basées dans d'autres régions. Ce média d'envergure régionale, reconnu par le CNC, - qui pourrait sans doute se concevoir en complémentarité avec la nouvelle politique régionale de France 3 - ouvrirait la voie à des coproductions et permettrait d'amplifier l'identité et la visibilité du territoire.

Les œuvres cinématographiques vivent et sont portées sur notre territoire par le terreau des salles de cinéma, et singulièrement par les cinémas indépendants (circuit animé par les CIBFC). Lieux d'échanges et de culture pour tous, ces salles ont besoin de médiateurs aptes à développer de nouveaux publics. Les salles profitent toutefois des nombreux ciné-clubs, véritables associations de citoyens passionnés de cinéma, qui participent à leurs

programmations et animations. Il nous paraîtrait cohérent de valoriser les productions locales, en soutenant les avant-premières, comme le faisait la Région Franche-Comté, par exemple. Ces œuvres sont déjà promues via *Docs Ici, Courts Là* – porté par l'APARR – en dehors des salles, pour atteindre un public plus large. Les festivals, qui ont rassemblé plus de 102 000 spectateurs au total en 2019, sont un autre promoteur des œuvres cinématographiques, en milieu urbain comme rural... et en octobre prochain, les rencontres APARR'té (Autun) rassembleront la filière régionale. Tout ce maillage s'associe activement à l'éducation à l'image portée par les structures d'éducation populaire (médiathèques, foyers ruraux, centres culturels, MJC...), elles-mêmes coordonnées par le Pôle régional d'éducation aux images. Sans oublier le travail de conservation et de médiation opéré par les deux cinémathèques présentes sur notre territoire, qui assurent actuellement ces missions sans ressources régionales. En 2019, ce sont ainsi plus de 111 000 jeunes de notre région qui ont pu bénéficier d'actions coordonnées par ces structures ! On le voit, le cinéma et l'audiovisuel dans son ensemble, sont des médias intergénérationnels, et vecteurs de débats citoyens autour des grandes mutations de notre monde.

### **Un travail à long terme pour faire progresser la création sur territoire**

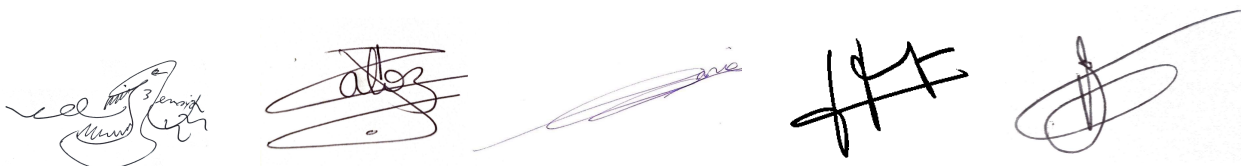
C'est par exemple grâce à un club cinéophile que Rémi Allier, originaire de Mâcon, s'est lancé dans la profession. En 2019, il a obtenu le César du Court-métrage et prépare son long-métrage... sur d'autres terres. Le fonds d'aide de la Région a été mis en place en 2005. Ce recul permet de constater que le montant des aides accordées à travers ce dispositif, ainsi que la sélectivité des projets, se sont renforcés. Les films qui sont tournés, produits, ou réalisés en BFC, sont plus exigeants. Cette qualité artistique, ainsi que la circulation des œuvres dans et hors notre territoire, sont un atout indéniable pour notre Région. Il existe cependant une marge de progrès, quant aux types de soutiens qui peuvent être accordés. Forts de ce constat, l'ensemble des acteurs locaux s'est réuni pour rédiger *Le Livre blanc du cinéma et de l'audiovisuel*, qui apporte un éclairage complet et constructif sur la situation de la filière en Bourgogne-Franche-Comté. Nous serons ravis de pouvoir vous rencontrer pour en discuter plus avant.

Le développement de la filière audiovisuelle en Bourgogne-Franche-Comté est autant une affaire d'image – identité, valorisation, reconnaissance - que de citoyenneté. En effet, l'éducation à l'image, et par-delà, sa pratique amateur et professionnelle sont des enjeux culturels forts, portés par une culture populaire. Un outil puissant qu'il serait dommage de négliger.

Nous, professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de Bourgogne-Franche-Comté, sommes convaincus que le fonds d'aide et les crédits régionaux octroyés à la culture, mieux dotés et enrichis par l'ensemble de ces propositions, seraient un formidable levier pour privilégier toutes les formes de créations cinématographiques, dans leur diversité et pour que ces dernières puissent éclore et s'épanouir en région, permettant ainsi aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de vivre et travailler sur leur territoire. Nous espérons que vous serez persuadés, comme nous, que cette pluralité des formes de création, le soutien à leur diffusion auprès de tous les publics et le travail d'éducation à l'image sont des remparts contre le repli sur soi et constituent un terreau de dialogue et d'éducation populaire, pour promouvoir et encourager la diversité et l'ouverture à l'autre. Enfin, le développement d'un tissu professionnel dynamique et attractif doit permettre de valoriser la force et la richesse de notre territoire, car la Bourgogne-Franche-Comté est une terre de création ! Nous attendons à présent de la Région qu'elle nous aide davantage dans la structuration et la montée en puissance de notre filière.

En espérant avoir retenu votre attention, et restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Mesdames et messieurs les candidat·e·s aux élections régionales, nos respectueuses salutations.

Jean-Baptiste Benoît (réalisateur et monteur), Léa Daloz (médiatrice CIBFC), Edith Farine (productrice), Didier Rolot (électricien audiovisuel), Julia Pinget (réalisatrice) - **Coprésident.es de l'APARR**



Ainsi que les cinq collèges de l'APARR : collège des producteurs, collège des auteurs-réalisateurs, collège des techniciens et artistes interprètes, collège des acteurs culturels.

---

\* Fenêtres sur court (Dijon), Partie(s) de campagne (Ouroux en Morvan), Entrevues (Belfort), CinéPause, Docs en Goguette, L'ici et l'ailleurs (Saône et Loire), le Festival du film d'amour (St Amour), Effervescence (Mâcon), les Conviviales (Nannay), Cinéma au féminin (Pontarlier), Diversité (sur toute la région)...et bien d'autres encore !



*Le fonds d'aide cinéma et audiovisuel  
de Bourgogne-Franche-Comté en 2020 :  
données chiffrées*

Le budget régional dédié au cinéma et à l'audiovisuel est de **2,10 millions d'euros en 2020**. Ce budget fait aussi entrer **des recettes**, venues du CNC (Centre national du cinéma) : 553 000€ l'année passée, **soit un quart du budget**. Ainsi, la politique cinéma de la Région a un coût total annuel de 1,55 millions d'euros.

Ce budget sert à (chiffres 2020) :

- aider les salles de cinéma : 100 000€
- verser des aides aux projets de films aux stades du développement et de la production :  
–1,6 millions €
- subventionner les associations régionales structurantes, assurer la gestion du fonds d'aide à la création et à la production, verser des aides à l'écriture des films : 410 000€.

Bien sûr , **les aides versées ont des répercussions en termes de retombées économiques et d'emploi local**. Ainsi, sur les aides à la production, les analyses des comptes transmis par les sociétés de production aux services régionaux font ressortir qu'**un euro versé par la Région déclenche 3,4€ de retombées économiques régionales**. Les dépenses liées à l'emploi de professionnels régionaux représentent un tiers de ces retombées.

Il est à noter que les services régionaux opèrent un suivi strict de ces retombées : les sociétés de production, lorsqu'elles perçoivent une aide, s'engagent à respecter un certain taux de dépenses effectuées en BFC.

Grâce au livre blanc transmis à la Région en 2019, il y a eu un réajustement des règlements d'intervention régionaux pour que les aides attribuées profitent encore plus aux acteurs du territoire, pour que les projets soutenus soient davantage ancrés dans notre région. On constate aussi une augmentation constante des dossiers déposés : en moyenne 180 en début de mandat, maintenant plus de 220. Et la qualité des projets déposés est aussi en progression : il y a une vraie reconnaissance de l'intérêt de ce fonds d'aide au niveau régional et national.

***Pour poursuivre cette dynamique vertueuse, le fonds d'aide a besoin d'être augmenté.***



*Proposition des acteurs locaux*  
*pour une filière cinématographique et audiovisuelle forte*  
*en Bourgogne-Franche-Comté : le [« Livre blanc 2019 »](#)*

## **Synthèse**

En 2016, l'APARR avait déjà rédigé un livre blanc, dans le contexte de fusion des régions. En 2019, nous avons souhaité renouveler ce travail, à l'aube de la renégociation de la convention triennale concernant le cinéma et l'audiovisuel. C'était le moyen pour nous de faire un bilan nécessaire après les 3 ans de la dernière convention, pour analyser les freins et les forces de la politique régionale en matière de cinéma.

Le livre blanc n'a pas été rédigé par l'APARR seule ; l'association a fait un travail de consultation, de concertation, a sollicité ses membres, mais aussi les professionnels de la région de manière plus large, et également les structures partenaires, les têtes de réseau du secteur cinéma de BFC.

Ce n'est pas un document exhaustif, mais il permet de faire un premier état des lieux, qui peut servir de base à de futures discussions.

Nous avons une filière très dynamique, mais en souffrance parce qu'empêchée d'asseoir les choses, de les perfectionner. Il y a un ressenti global d'un manque de moyens, que ce soit au niveau du fonds d'aide comme au niveau des associations structurantes et des acteurs de l'éducation aux images. Le fonds d'aide augmente, ce que nous ne pouvons que saluer, mais trop lentement, et les structures qui gravitent autour ont du mal à remplir leurs missions faute de moyens suffisants.

**En résumé, le fonds d'aide cinéma et audiovisuel de notre région est un beau succès, mais qui connaît une crise de croissance.**

### **Les grandes priorités qui ressortent du livre blanc :**

- La situation des auteurs : il n'y a pas assez d'aide apportée à cette étape fragile qu'est l'écriture de projet et à leur développement. Les auteurs de l'APARR ont également envisagé une aide après réalisation, pour consolider les parcours, et permettre le lancement de nouveaux projets. En tous cas, il y a une volonté de consolider ce qu'on peut considérer comme le secteur « recherche et développement » de notre filière.
- Cette fragilité des auteurs rejoint une autre fragilité : celle des structures de production. Leur nombre augmente, mais elles ont besoin d'aides accrues pour pouvoir asseoir leur activité. L'idéal serait l'instauration d'aides au programme ou à la structuration, en complément des aides au développement sur des projets individuels. Il serait peut-être possible de mailler ce dispositif avec d'autres directions, d'autres aides : aides économiques, au développement du territoire...
- Enfin, la dernière question primordiale est celle de la mobilité, de manière générale : tous les acteurs ont besoin de se déplacer, aussi bien les auteurs, les producteurs, les comédiens, les techniciens. Cette mobilité est essentielle pour accroître son réseau, décrocher des contrats, nouer des partenariats, se faire connaître d'autres acteurs...et ainsi faire rayonner la créativité de la Bourgogne-Franche-Comté.

**De manière générale, le besoin est d'augmenter le fonds d'aide sans oublier les associations qui gravitent autour, qui ont une véritable action structurante.**